Et les boites de nuit ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 11 juillet 2002

Quels sont les droits des non fumeur, que dit la loi dans les boites de nuits et les bars, endroits clos, ou l'on s'entasse et ou la teneur en fumée de cigarette est très élevée

Réponse :
Vous pouvez consulter les réponses apportées aux deux questions suivantes, elles correspondent précisément aux questions que vous vous posez. *CASINO* et *CASINO, complément d'information* Si cela n'est pas suffisant, n'hésitez pas à nous questionner à nouveau.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac